



MAIRIE de BAGARD

159, Route d'Alès - 30140 BAGARD

☎ 04.66.60.70.22. 📠 04.66.60.61.97.



accueil@bagard.fr

PROCES VERBAL

Du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt du mois de juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bagard, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry BAZALGETTE, Maire.

Etaient présents :

BAZALGETTE Thierry, BENIRBAH Dahbia, ROUSSEL Yves, VEZY Anne, BINAND Marianne, MAURIN Daniel, LOBIER Monique, FRONT Marie-Joséphine, MAZY Annie, MAZUC Chantal, HAUTION Jean-Michel, BENOI Bruno, TALARON Christophe, GAY Sandrine, DESTRUEL Benjamin.

Absents : BERNARD Clémence, MAERTEN David, SOENEN Bernard, ANESI Joëlle, FREVILLE Franck, CLAUZEL Cyril, CARLE Pierre.

Procurations : de Mme Bernard à Mme Lobier,

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 15

Nombre de procurations : 1

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

M. Carle Pierre rejoint l'assemblée à compter du point 5.

Conformément à L'article L 2121-15 du CGCT **Anne VEZY** est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 31 mai 2022 est approuvé à l'unanimité (16 voix pour).

ORDRE DU JOUR :

- 1- Autorisation à donner au Maire pour signer une convention de mise à disposition de la maternelle Le Clos des Oliviers à l'ALSH d'Alès Agglomération.
- 2- Augmentation éventuelle des tarifs du restaurant scolaire suite à l'attribution du nouveau marché de livraison des repas.
- 3- Attribution d'un budget "investissement" aux écoles publiques de la commune.
- 4- Autorisation à donner au Maire pour solliciter une subvention auprès du Département du Gard pour les travaux d'aménagement Route d'Alès-Mairie
- 5- Attribution de subvention à diverses associations.

Monsieur le Maire rendra compte des décisions prises par délégation du Conseil Municipal

2022_07_01 : Autorisation à donner au Maire pour signer une convention de mise à disposition de la maternelle Le Clos des Oliviers à l'ALSH d'Alès Agglomération.

Rapporteur : Thierry BAZALGETTE

Monsieur le Maire rappelle qu'à titre expérimental, un ALSH va fonctionner cet été sur la commune. La petite enfance étant compétence d'Alès Agglomération, c'est elle qui gère l'ensemble de cette prestation. La commune quant à elle met à disposition les locaux nécessaires : c'est l'école maternelle qui a été choisie.

Il convient donc de donner l'autorisation au maire pour signer la convention de mise à disposition de l'école maternelle à Alès Agglomération.

Il précise que le centre de loisirs a commencé à fonctionner et que les inscriptions se répartissent ainsi :

- 3-5 ans : les 8 places sont toutes occupées
- 6-11 ans : il y a 11 inscriptions à ce jour

Le prix d'une journée tout compris s'élève à 10 € mais Mme Benirbah précise que le prix payé par les parents dépend du quotient familial, une partie étant pris en charge par la CAF.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L2125-1-1

Considérant la volonté d'Alès Agglomération de mettre en place un accueil de loisirs sans hébergement sur la commune de Bagard pour les vacances d'été 2022,

Considérant que ce projet est en lien avec la convention territoriale globale (CTG) et pourra être pérennisé en fonction des orientations,

Considérant que, dans ce cadre, la commune de Bagard a été sollicitée pour la mise à disposition des locaux de l'école maternelle Le Clos des Oliviers afin d'y accueillir l'ALSH géré par Alès Agglomération du 6 juillet au 5 août 2022,

Considérant l'intérêt que représente la mise en place de cet ALSH sur le territoire d'Alès Agglomération, et qu'à ce titre la mise à disposition des locaux appartenant à la commune de Bagard sera faite à titre gracieux,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (16 voix pour)

Décide d'autoriser le Maire à signer une convention de mise à disposition à titre gracieux de l'école maternelle "le Clos des Oliviers" à Alès Agglomération, pour permettre la mise en place d'un ALSH du 6 juillet au 5 août 2022.

2022_07_02 : Augmentation éventuelle des tarifs du restaurant scolaire suite à l'attribution du nouveau marché de livraison des repas.

Rapporteur : Dahbia BENIRBAH

Mme Benirbah indique que suivant délibération 2021_12_02, la commune a adhéré à un groupement de commande pour la fourniture et la livraison de repas aux restaurants scolaires. Le marché vient d'être attribué à la société Terre de cuisine (qui était l'ancien prestataire) et fait apparaître une forte augmentation du prix du repas. Cette augmentation est due aux nouvelles contraintes posées par la loi Egalim ainsi qu'au contexte économique.

Le prix du repas actuel TTC est de 3.27 €, le prix pour la prochaine rentrée s'élèvera à 3.86 €. Cela représente une augmentation de 59 cts /repas soit 18 % et une charge supplémentaire pour la commune d'environ 11 000 €/an.

La commission éducation s'est donc réunie pour étudier la répercussion ou pas de cette augmentation sur le prix payé par les parents.

Mme Benirbah expose les conclusions des travaux de la commission.

Il est proposé de répercuter l'augmentation pour moitié sur le prix payé par les parents, l'autre moitié étant prise en charge par la commune. (soit 30 cts pour les parents et 30 cts pour la commune)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré

Décide à l'unanimité (16 voix pour)

de fixer les tarifs du restaurant scolaire de Bagard comme suit :

QF jusqu'à 600	1€
QF compris entre 600 et 765	3 €
QF supérieur à 765	3.90 €
Tarif majoré selon les modalités définies par le règlement intérieur	6 €
Tarif PAI	Gratuit
Tarif adulte	5.50 €

2022_07_03 : Attribution d'un budget "investissement" aux écoles publiques de la commune

Rapporteur : Dahbia BENIRBAH

Mme Benirbah indique que suite à la reprise de la compétence éducation, les investissements demandés par les directrices doivent être pris en charge par la commune.

Suite à la réunion de la commission éducation, elle propose que soit alloué pour l'année 2022 et pour les deux écoles un budget global de 4 000 € (vélos, mobiliers, etc...) qui sera réparti selon les besoins de chacune des deux écoles.

La démarche est la suivante : les directrices soumettent leur projet respectif au Maire qui les valide. Celui-ci souligne que ce budget investissement devra être pérennisé et réparti entre les deux écoles.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (16 voix pour) **décide** d'entériner ces propositions.

2022_07_04 : Autorisation à donner au Maire pour solliciter une subvention auprès du Département du Gard pour les travaux d'aménagement Route d'Alès-Mairie

Rapporteur : Thierry BAZALGETTE

SUPPRIME DE L'ORDRE DU JOUR.

ARRIVEE DE M. CARLE

2022_07_05 : Attribution de subventions à diverses associations

Rapporteur : Daniel MAURIN

Monsieur Maurin indique que plusieurs associations ont fait des demandes de subventions et il fait part des propositions de la commission d'attribution des subventions :

ASSOCIATION	MONTANT
ASB : subvention exceptionnelle pour la création d'une équipe sénior	1 500 €
Association les Passeurs de Livres	150 €
Energym : subvention exceptionnelle pour les 40 ans de l'association	250 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré décide à l'unanimité (17 voix pour) d'entériner ces propositions.

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION :

NUMERO de DECISION	OBJET	MONTANT
2022_16	Révision annuelle du loyer du local des médecins	823.67 €/mois au lieu de 795.68 €
2022_17	Révision de la Redevance d'Occupation du domaine public pour les réseaux publics de distribution de Gaz	394 €/an au lieu de 382 €
2022_18	Attribution d'un marché pour la mise en place de la vidéo protection à la société INEO INFRACOM	Montant du marché : 48 189.25 €
2022_19	Attribution d'un marché pour l'achat d'un camion benne à Renault Alès	Montant du marché : 32 204.49 €
2022_20	Demande d'un Fonds de Concours exceptionnel à Alès Agglomération pour l'achat d'un camion benne	Montant demandé : 15 000 €

DIVERS :

Intervention de Mme Vézy :

Bibliothèque :

Dès la rentrée, les horaires d'ouverture de la bibliothèque seront modifiés. En effet, l'ouverture du samedi matin va être supprimée au vu du peu d'affluence durant cette matinée (en moyenne 3 personnes).

Cependant, pour maintenir le nombre d'heures d'ouverture sur la semaine, de nouveaux horaires vont être testés :

- ouverture en continu le mercredi. La bibliothèque sera ouverte non-stop de 09 h à 18 h.
- ouverture le mardi en fin d'après-midi de 16h30 à 18h.

Cimetière :

Après la consultation lancée auprès des entreprises du bâtiment, pour les travaux d'aménagement du cimetière, seules deux entreprises ont répondu, à savoir : la société SCAIC et M. Richard GUERINONI.

Les devis sont respectivement, pour la société SCAIC : 79 000 euros et 72 000 euros pour Richard GUERINONI. C'est cette dernière proposition qui a été retenue. Les travaux débiteront par le mur d'enceinte.

Intervention de Madame Binand :

Le 03 septembre se déroulera le forum des associations à partir de 13h30, face à l'école maternelle. En soirée, un repas (sur réservation), sera offert aux membres des associations.

Intervention de Monsieur Carle :

Le samedi 17 septembre, pour les journées du patrimoine, Monsieur Carle animera une randonnée, accessible à tous (6 kms environ). Rendez-vous à 9h au lavoir.

Intervention de Madame Benirbah :

Le dimanche 18 septembre, toujours dans le cadre des journées du patrimoine, une chasse au trésor, grandeur nature, se déroulera dans le village. Inscriptions gratuites. Rendez-vous à 14h devant la Mairie.

Intervention de Monsieur le Maire :

M. le Maire indique que le ramassage des encombrants est une compétence qui est revenue à la commune. Il se déroulera le dernier lundi de chaque mois sur rendez-vous. Contacter la Mairie, par téléphone.

Le Maire
Thierry BAZALGETTE



La secrétaire de séance
Anne VEZY

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Anne VEZY', is written over a horizontal line. The signature is fluid and cursive.

